

Guide appel à candidatures dans le cadre du projet FAIRES (Favoriser l'inclusion sociale des réfugiés par le sport)

1. Objectif du guide

Ce guide est destiné aux structures porteuses d'un projet d'inclusion sociale de réfugié(e)s par le sport et qui souhaiteraient venir le présenter au colloque du 25 septembre 2018, organisé par l'IRIS dans le cadre du projet FAIRES.

En effet, à l'occasion de la semaine européenne du sport, l'IRIS souhaite organiser un évènement permettant d'évoquer les bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale de personnes réfugiées par le sport, grâce à la présentation de différents projets d'inclusion sociale. Ce colloque sera également l'occasion d'évoquer de façon plus concrète les freins ou difficultés existants et d'envisager collectivement les solutions.

Ce guide a pour objectif de fournir toutes les informations concernant les conditions de sélection, le calendrier, l'objectif de cet appel à projet ainsi que les critères d'évaluation des projets.

2. Peuvent candidater :

- Les structures administratives, associatives ou sportives menant des projets sur le territoire français (métropole et Outre-mer).
- Les structures cherchant à favoriser l'inclusion sociale des réfugiés principalement par le sport, mais aussi par d'autres vecteurs (culture, gastronomie, etc.).

3. Calendrier

02/07/18 : Lancement de l'appel à projet.

30/07/18 : Clôture de l'appel à projet.

15/08/18 : Annonce des projets retenus.

25/09/18 : Présentation des projets lors du colloque.

4. Objectifs de l'appel à candidature

Cet appel a plusieurs objectifs :

- Faire connaître les projets innovants en matière d'inclusion sociale des populations réfugiées dans le sport, et notamment vis-à-vis des femmes réfugiées.
- Créer un espace d'échange entre les porteurs de projet sur les axes d'amélioration et les difficultés rencontrées.
- Animer le débat français sur la question des réfugiés à travers un prisme innovant.

5. Critères d'évaluation

L'évaluation des projets soumis auprès de l'IRIS se fera en fonction de la grille suivante :

Objet du projet (50%)	Seront prises en compte : <ul style="list-style-type: none">- L'intérêt du projet- L'innovation du projet- L'éventuelle coordination avec d'autres initiatives existantes- La façon dont le sport est utilisé
Pertinence du projet (50%)	Seront prises en compte : <ul style="list-style-type: none">- La pérennité du projet- La réponse à un besoin spécifique- La possible reproduction du projet
Participation au débat (10%)	Sera prise en compte la participation du projet au débat national sur la question des réfugié(e)s.

Contact : Carole Gomez : gomez@iris-france.org